



Comment faire modifier les emplacements de parking dans un lotiss

Par **sabine**, le **26/01/2012** à **14:50**

Bonjour,

Je vous écris car je viens d'aménager dans un lotissement privé tout neuf, qui est en fait une impasse se terminant sur une placette ou sont dessinés au sol des places de parking (la rue étant étroite, elle n'a quasiment pas de place de parking, la majorité étant sur la placette). J'habite sur cette placette et je souhaitais faire modifier la signalisation de 2 places de parking pour me permettre l'entrée face à mon garage (entrée initialement prévue sur le permis de construire depuis la rue et donc perpendiculaire à mon garage ce qui complique énormément la manœuvre).

Je souhaiterais donc qu'on supprime une place dessinée devant mon garage pour la mettre avec une autre place qui est inaccessible dans le sens où elle est actuellement (un lampadaire se trouve sur son accès) et qui permettrait de faire 2 places si on la mettait dans l'autre sens. Donc en gros je demande juste à ce qu'on modifie le tracé au sol et on garderait le même nombre de places de parkings. J'en ai discuté avec la propriétaire du lotissement qui me dit s'être renseignée auprès de la mairie qui dit qu'on n'a pas le droit de rien changer. Je pense qu'elle me ment car le lotissement est privé donc j'imagine que si tous les propriétaires sont d'accord avec la modification, que si la mairie est d'accord, alors on doit pouvoir faire ce qu'on veut.

Precision : on n'a pas encore monté de syndic de propriétaire donc j'imagine que le lotissement appartient toujours à la propriétaire (qui possède un des lots mais où rien n'est bâti actuellement.).

Donc comment doivent se passer les choses? Si j'ai l'accord des autres propriétaires et de la mairie (vu que je ne change pas le nombre de places de parking), est-ce suffisant? Doit-on monter le syndic pour prendre la responsabilité du lotissement et donc pouvoir faire nos modifications?

Merci par avance pour votre aide.

Cordialement